

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 4 juillet 2024

Date de convocation : 20 juin 2024  
Date d'affichage : 20 juin 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 25  
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet,

À dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents :** Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Rose-Marie Dumontier, Géraud de Sabran-Pontevès, Jacques Natta, Séverine Maugan-Curnier, Emma Léon, Alain Goulland, Joëlle Richaud, Eve Maurel, Jean-Louis Robert, Alain de Villebonne, Mylène Garcin, Joslane Panattoni, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Alain Gueydon, François Bonnet, Jacques Decuignieres, Jean-Luc Borel, Richard Rouzet, Jean-Paul Grouiller, Brigitte Pascal-Freytag.

**Procurations de :** Gregory Risbourg à Geneviève Jean, Emille Bastié à Jean-Marc Brabant, Samantha Khalizoff à Alain Gueydon, Nicolas Salerno à Séverine Maugan-Curnier, Nathalie Lebouc à Alain Goulland, Pierre Aubois à Rose-Marie Dumontier, Marlane Domeizel à Jean-Paul Grouiller et Joslane Maurin à Jean-Louis Robert

**Absents et excusés :** Robert Tchobdrenovitch, Philippe Egg, Anne-Marie Dauphin, Céline Alarcon, Romain Brette, Bernadette Vitale, Franck Laroche et Serge Robin,

**Absente et représentée :** Karline Mouret

Madame Geneviève Jean est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-078**  
**Projet de construction d'une crèche de 42 berceaux à Mirabeau**  
**Acquisition d'une parcelle communale**

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1311-9 et suivants ;  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;  
Vu les statuts de COTELUB ;  
Vu l'avis des domaines du 7 juin 2024 ;

Au regard de l'augmentation de la population et d'une demande constante d'inscriptions sur la liste d'attente qui ne diminue pas sur le long terme, la Communauté de Communes Sud Luberon projette de réaliser, en remplacement de la crèche existante de 25 places sur la commune de Mirabeau, un établissement d'accueil du jeune enfant de 42 places.

Ce nouvel établissement d'accueil de Jeunes enfants permettra de :

- Doter le territoire d'une nouvelle structure Intercommunale de 17 places supplémentaires en remplacement d'une structure plus petite,
- Offrir aux familles un libre choix de modes de garde,
- Créer de l'emploi,
- Professionnaliser l'accueil de la Petite Enfance.

Afin de disposer du foncier nécessaire pour la construction de cet équipement estimé par les services techniques intercommunaux à 3 618 276 € TTC, il est nécessaire d'acquérir une fraction détachée de la parcelle A622, d'une contenance de 3 246 m<sup>2</sup> avant arpentage.

Cette emprise foncière de 3 246m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Mirabeau a été estimée par les services du domaine à 129 840,00 € (hors frais de notaire). La marge d'appréciation des Domaines étant de 10%, la valeur maximale sans justification particulière en cas d'acquisition est de 142 824,00 €.

La vente se fera par acte notarié. Elle donnera éventuellement lieu à signature d'un compromis préalable à l'acte de vente ou d'une promesse unilatérale de vente. Le cas échéant, les avants contrats pourront faire l'objet de conditions suspensives.

Conformément aux dispositions de la 3DS du 21 février 2022 et aux préconisations de la Haute Autorité pour la Transparence dans la Vie Publique, Monsieur le Président, seul élu de Mirabeau présent, a quitté la salle avant la présentation de la délibération et ce jusqu'au vote inclus. Il n'en a donc pas été non plus le rapporteur. Il s'est par conséquent abstenu de toute participation.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver le lancement de l'opération de construction d'une nouvelle crèche intercommunale en remplacement de l'ancienne sur la commune de Mirabeau ;
- D'approuver les conditions d'acquisition de la partie de 3 246 m<sup>2</sup> issue d'un détachement de la parcelle A622 située à Mirabeau pour un montant de 142 824 €, hors frais de notaires.
- D'autoriser Monsieur le Président à désigner le notaire et à signer l'acte d'achat, ainsi que tout compromis de vente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le lancement de l'opération de construction d'une nouvelle crèche de 42 places en remplacement de l'ancienne ;
- **D'approuver** les conditions d'acquisition des 3 246m<sup>2</sup> issus du détachement de la parcelle A622 située à Mirabeau pour un montant de 142 824 €, hors frais de notaires ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à désigner le notaire et à signer l'acte d'achat, ainsi que tout compromis de vente ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

31 voix POUR  
1 voix CONTRE - Joëlle Richaud  
1 ABSTENTION - Eve Maurel  
Majorité des suffrages exprimés

Geneviève Jean  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch  
Président

